

Sermon de Mgr Lefebvre – Sitientes – Ordinations – 22 mars 1980

Publié le 22 mars 1980 · Mgr Marcel Lefebvre · 11 min de lecture



Vidéo

https://w.soundcloud.com/player/?url=https%3A//api.soundcloud.com/tracks/835348129&color=%23175377&auto_play=false&hide_related=true&show_comments=false&show_user=true&show_reposts=false&show_teaser=false

La Porte Latine – FSSPX France · Homélie à Écône, 22 mars 80, Sitientes, seconds mineurs et ordinations sacerdotales

Mes bien cher amis,
Mes bien chers frères,

Nous voici réunis à nouveau, en cette date du samedi avant la Passion pour conférer les ordinations. Et cette année, occasionnellement, nous n'aurons pas seulement des ordinations aux ordres mineurs, mais également une ordination au Diaconat et deux ordinations au Sacerdoce, à la prêtrise.

Et précisément, c'est à l'occasion de ces ordinations sacerdotales que je voudrais insister, attirer votre attention, mes chers amis, sur le fait que ces ordinations ont pour effet – non seulement ordination au sacerdoce, mais toutes les ordinations qui vous sont conférées – que toutes ces ordinations renforcent en vous, la vertu et le fait de l'unité, de l'unité dans l'Église et par l'Église, de l'unité dans le temps avec tous ceux qui vous ont précédés dans le sacerdoce. Sacerdoce qui se rattache au sacerdoce des apôtres, qui se rattache à celui de Notre Seigneur Jésus-Christ.

La sacerdoce qui a été transmis à travers les siècles, à travers les générations de prêtres, par les

évêques successeurs des apôtres, par ceux qui par la filiation épiscopale donnent aussi la filiation sacerdotale – filiation apostolique, filiation à Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même, le Grand Prêtre, le seul Prêtre, le vrai Prêtre, au sacerdoce duquel nous participons.

Cette unité à travers le temps se manifeste surtout dans l'unité de la foi, unité de la foi que les apôtres ont eue en Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils ont affirmé la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant », à dit Pierre à Notre Seigneur Jésus-Christ.

Étant Fils du Dieu vivant, Notre Seigneur Jésus-Christ était donc le Grand Prêtre par excellence. Saint Pierre affirmait donc la vérité du sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et bientôt d'ailleurs, ils allaient le constater eux-mêmes, aux jours où ils seraient réunis dans le Cénacle, où Notre Seigneur leur conféra le grand mystère du sacerdoce qu'il veut leur donner, auquel ils doivent participer, lorsqu'il leur dira :

Hæc feceritis, in mei memoriam facietis.

« Faites cela en mémoire de moi ». Faites cela par la vertu que je vous donne, par la vertu du sacerdoce que je vous confère.

Notre Seigneur ensuite, réalisera son Sacrifice sur le Calvaire. Alors les apôtres, conscients du sacerdoce auquel ils participent, conscients de cette union à Notre Seigneur Jésus-Christ dans la grâce du sacerdoce, les transmettront à d'autres. Et d'année en année, ainsi, les évêques le transmettront à leur tour. Et d'année en année, ainsi, les évêques transmettent le vrai sacerdoce à ceux auxquels ils confèrent la grâce de l'ordination sacerdotale.

Et si aujourd'hui, cette grâce va vous être donnée à des degrés divers, mes chers amis, eh bien vous pouvez avoir cette conviction que c'est la même grâce que les apôtres ont reçue dans le Cénacle ; la même grâce qu'ils ont conférée eux-mêmes à leurs successeurs, que vous allez recevoir, vous aussi. Vous allez participer, d'une manière plus grande, plus parfaite, au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il y a donc une unité, une unité parfaite dans le temps, dans cette foi que vous avez dans le sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ et dans la grâce qui vous est conférée.

Ce n'est donc pas seulement une unité de foi, c'est aussi une unité de vie. Car c'est bien la vie de la grâce qui vous est conférée d'une manière toute particulière, d'une manière plénière je dirai, en ce sens que recevant la grâce du sacerdoce, participant au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ – surtout vous qui allez être ordonnés prêtre – eh bien vous recevrez cette paternité de la grâce, que vous aurez à donner, à conférer aux autres. Désormais cette grâce n'est plus seulement pour vous, elle est aussi pour les autres. Quelle grandeur, quelle sublimité dans cette unité, unité de foi, unité de vie, que nous avons et que nous communiquons avec Notre Seigneur Jésus-Christ et avec tous ceux qui ont succédé à Notre Seigneur Jésus-Christ dans la grâce du sacerdoce.

Et j'ajouterai qu'il y a non seulement une unité de foi, une unité de vie, mais il y a aussi une unité de juridiction d'une certaine manière. Parce que par le sacerdoce, par la grâce du sacerdoce est communiquée au moins radicalement, cette juridiction sur les âmes. Ce pouvoir sur les âmes, le pouvoir de guider les âmes. Elle sera en pratique donnée d'une manière plus concrète, d'une

manière plus réelle dans le ministère qui vous sera confié, qui vous sera affecté. Et si certains pourraient douter de cette juridiction qui vous est donnée, je pense que le Droit canon est suffisamment clair pour nous montrer que dans des circonstances particulières, dans les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous vivons – cette crise de l'Église incroyable – eh bien le Droit a précisé ces circonstances extraordinaires afin que la vie de la grâce ne cesse pas. Afin que ceux qui possèdent ces richesses spirituelles que le Bon Dieu leur confère, que le Bon Dieu leur donne ; que ces richesses ne soient pas stériles mais qu'elles puissent s'appliquer aux âmes. Vous ne devez pas douter que cette grâce sera vraiment transmise à ceux à qui vous la transmettez.

Et nous pouvons même ajouter que cette unité de juridiction existe précisément dans la mesure où nous faisons partie d'une famille à l'intérieur de l'Église. Le prêtre en effet, ne doit pas être un isolé. Il ne doit pas ne pas être rattaché à une famille. Il doit l'être soit par l'intermédiaire d'un diocèse, soit par l'intermédiaire d'une famille, d'une famille religieuse, une famille sacerdotale.

Alors, rattaché à cette famille, il est aussi rattaché à l'Église. Et c'est pourquoi il est si important pour nous, d'être attachés profondément à la famille dont nous faisons partie. Aujourd'hui, comme dans les autres ordinations, nous avons la joie d'accueillir parmi nous les membres de familles religieuses et nous les accueillons avec joie précisément parce qu'ils font partie de familles, parce qu'ils font partie de familles qui sont à l'intérieur de l'Église.

Et quand bien même ces familles n'auraient pas reçu une approbation officielle, absolument canonique de la part des autorités de l'Église, on peut dire en vérité qu'elles reçoivent une consécration et une reconnaissance implicite par le fait même qu'elles sont dans l'Église, qu'elles vivent de l'Église, qu'elles reçoivent aussi le sacerdoce de l'Église.

Et par nous, mes chers amis, qui faisons partie de cette Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, qui a été reconnue par l'Église et qui, si elle a été supprimée, l'a été d'une manière parfaitement illégale et parfaitement injuste, elle est encore reconnue. Elle l'est d'une manière certainement sinon explicite, du moins implicite, par le fait même que ceux qui ont autorité dans l'Église, nous appellent à Rome ; nous demandent de venir comme fondateur, comme Supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Et nous sommes persuadé qu'avec la grâce de Dieu, dans les temps qui viendront, quand ? Dieu seul le sait, peu importe, les années ne comptent pas pour Dieu, nous sommes persuadé que justement étant dans cette unité du sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ, étant dans cette unité de foi de l'Église, étant dans cette unité de la grâce de l'Église, étant dans cette unité de juridiction de l'Église, eh bien, il n'est pas possible que nous ne soyons pas reconnus un jour, par les autorités de l'Église d'une manière officielle.

Alors nous devons avoir conscience de cette unité. Et c'est pourquoi, nous déplorons d'autant plus le départ de certains de nos membres. Sans doute cela est dû aux circonstances dans lesquelles nous vivons. Circonstances où le doute s'installe partout ; où les esprits sont troublés. Circonstances qui veulent que, étant, d'une certaine manière, un corps de combat de première ligne, facilement, ceux qui sont en première ligne, deviendront des francs-tireurs. Ils se croiront avoir une mission particulière. Mais il est dangereux de se constituer en francs-tireurs. On peut, non seulement ne pas accomplir la volonté de Dieu, ne pas accomplir la volonté des supérieurs, mais on peut aussi détruire, involontairement sans doute, l'œuvre que le Bon Dieu nous

demande d'accomplir. Et s'ils peuvent être excusés d'une certaine manière, par le fait que nous sommes très dispersés, que physiquement nous sommes très éloignés les uns des autres, dans ce ministère qui absorbe nos activités, cependant étant données les années qu'ils ont passées dans cette maison, étant donnés les liens qui les unissaient à la Fraternité, il est douloureux, il est triste de penser qu'ils ont cru devoir nous quitter. Et nous prions Dieu, afin qu'ils comprennent que leur place est dans la Fraternité et que leur activité sacerdotale doit s'exercer dans l'intérieur de la Fraternité, dans l'intérieur d'une famille sacerdotale.

Sinon, elle risque d'être fort stérile et de ne pas être bénie par Dieu. Alors c'est pourquoi j'insiste aujourd'hui particulièrement sur cette unité entre nous. Sans doute il est plus facile pour des familles religieuses qui sont des familles monacales, qui forment des monastères, il est plus facile de maintenir cette unité.

Pour nous qui sommes très dispersés par la nature même de notre Fraternité Sacerdotale, l'unité peut paraître quelquefois plus difficile. Eh bien, si elle est plus difficile, justement elle demande que nous ayons des liens plus forts, plus solides, plus résolus afin de demeurer unis les uns aux autres et de travailler au règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans cette famille religieuse qui est – encore une fois – unie à l'Église de toujours. Et unie à l'Église d'aujourd'hui, et même unie, je dirai, à ses chefs qui, s'ils sont influencés par les idées modernes – auxquelles nous ne pouvons pas adhérer – s'ils sont influencés par des idées de ce droit nouveau, comme le disait Léon XIII – droit qui a été condamné par Léon XIII et par tous ces prédécesseurs – si en ce sens nous ne nous sentons pas parfaitement en communion de pensée, avec ceux avec lesquels nous devrions être en pleine communion de pensée, eh bien, cela, peu importe. Cela ne rompt pas cependant cette unité, car à travers leurs personnes qui devraient être parfaitement soumises à la Tradition, parfaitement soumises à ce que leurs prédécesseurs ont enseigné, eh bien nous sommes réunis par eux, quand même à cette apostolicité qui descend à travers tous les souverains pontifes jusqu'au Souverain Pontife régnant aujourd'hui.

Et en cela nous devons être persuadés, convaincus, que nous sommes justement intimement plus que n'importe qui, membres de la Sainte Église et qu'avec tous les membres de l'Église, nous luttons pour le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Même si certains d'entre eux, hélas, par leur conduite, par leurs pensées, par leurs écrits, par leurs actes, ne favorisent pas le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cela a été de tous les temps d'ailleurs dans l'Histoire de l'Église.

Alors maintenons cette unité, mes chers amis, soyons unis les uns aux autres et soyons unis dans le temps, au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Soyons unis aussi dans cette foi profonde que nous devons garder en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Demandons à la très Sainte Vierge Marie, demandons à la très Sainte Vierge Marie, Mère de l'Église, d'être toujours ses enfants, de travailler toujours avec elle au règne de son divin Fils.

Au nom du Père et du Fils et du Saint- Esprit. Ainsi soit-il.

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France